

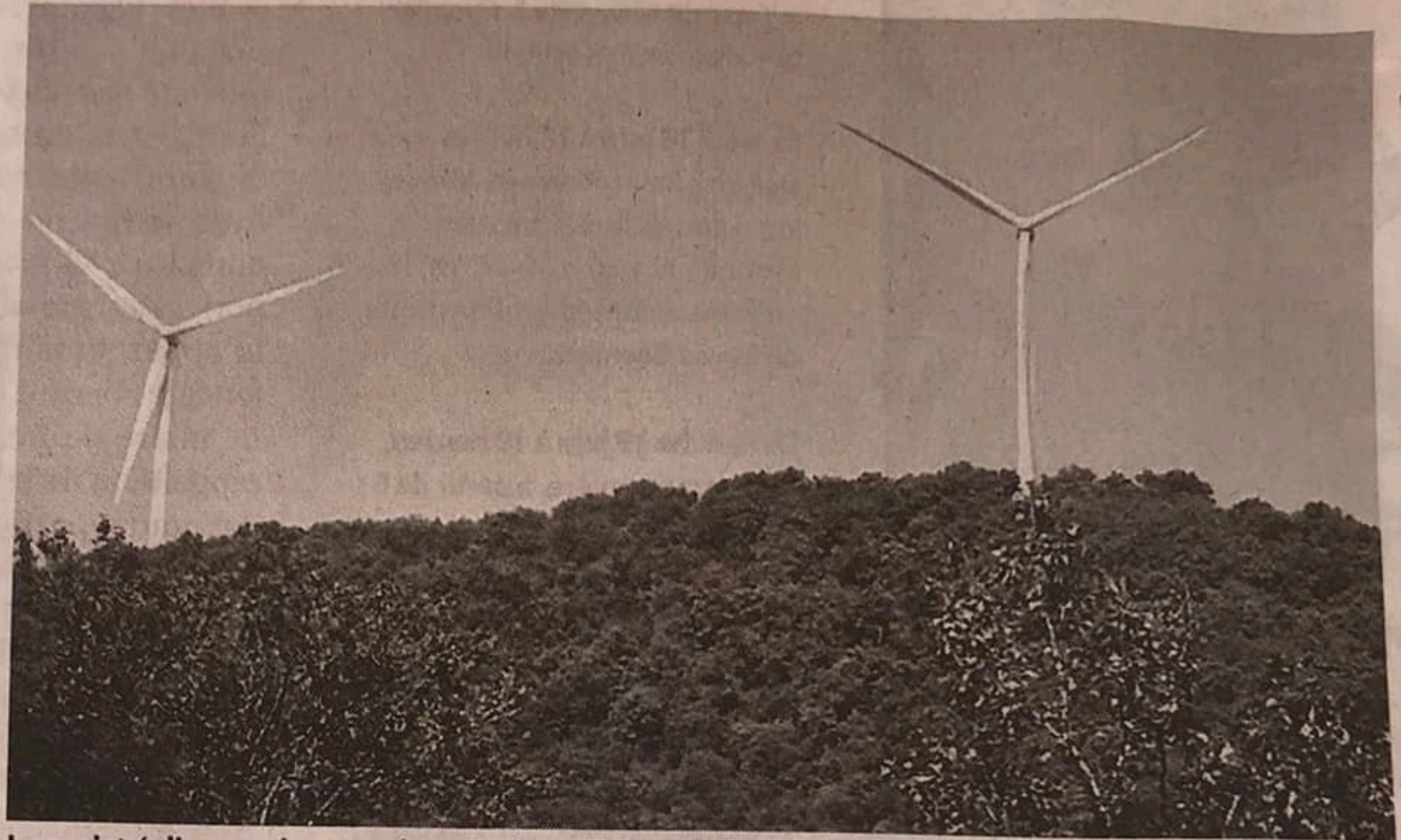
# Face au projet éolien, le vent de colère ne faiblit pas

Remontés contre le projet éolien, des habitants estiment ne pas être suffisamment entendus par le président de Val Aïgo. L'étude, elle, se poursuit.

Le projet éolien pour lequel la communauté de communes Val Aïgo a autorisé des études sur la commune de Villemur-sur-Tarn suscite toujours la grogne. Elle est désormais dirigée contre son président, Jean-Marc Dumoulin. De nouveau, l'association Apect, de Montvalen, suivie par celle du Born, est mobilisée. Elle a, dit-elle, « proposé une motion de refus de ce parc éolien à l'ensemble des communes de Val' Aïgo ainsi que des communes voisines du Tarn et du Tarn-et-Garonne ». Mais, précise-t-elle, « pour seule réponse, le président de Val' Aïgo a décidé de le mettre en dernière question diverse (NDL : du dernier conseil) refusant ainsi tout débat et vote à ce sujet [...] Son attitude est incompréhensible, et antidémocratique ». L'association est doublement en colère car, insiste-t-elle, « ce projet ne touche pas directement ses habitants mais bien les habitants des communes alentour dont certaines ont déjà voté contre : Bessières, Le Born, Bondigoux, La Magdelaine-sur-Tarn, Villema-tier, Montvalen, Tauriac, Beauvais-sur-Tescou, Varennes... ». L'Apect appelle donc les populations « à se mobiliser et à défendre ce territoire » tout en précisant : « Œuvrer en faveur des énergies renouvelables oui, mais pas au détriment de notre cadre de vie, de notre territoire en termes d'environnement, de développement économique et touristique ».

## Ces communes représentent une population de plus de 9 000 habitants

Ces positions sont partagées par le maire de Bessières, également vice-président en charge du développement économique de la Communauté du Val' Aïgo. Il est lui aussi remonté contre le président de la communauté de communes : « Je suis intervenu en réunion des maires pour [lui] demander de nous



Le projet éolien est dans sa phase 1 : l'étude d'opportunité. / Phot DDM archives, M-P Volle.

## Le maire de Bessières interpelle les candidats aux législatives

parler de ce projet et de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire le vote d'une motion. Il a refusé, indiquant qu'il ne recevrait personne pour débattre de ce sujet tant que l'étude n'aurait pas

abouti. » Il ajoute : « Il paraît primordial d'entendre ces citoyens et de prendre le temps de la réflexion quand ils expriment un besoin, une idée, un mécontentement. »

Le même Cédric Mau-rel estime par ailleurs

qu'il existe « des alternatives plus adaptées à notre territoire en termes de production énergétique renouvelable. Il faut que les projets allient un fort rendement avec un minimum de nuisances environnementales et un minimum de nuisances vis-à-vis du voisinage. Les projets terrestres, qui plus est dans une zone à fort potentiel de développement touristique à l'image de celui de Villemur-sur-Tarn sont ceux qui s'en éloignent le plus et que je combattrai avec force. » Et, en pleine campagne des législatives, il « appelle tous les candidats des circonscriptions impactées des trois départements à faire connaître leurs positions sur cette étude ainsi que sur l'ab-

sence de concertation concernant ce projet d'implantation de parc éolien à Villemur-sur-Tarn... »

Contacté par nos soins, Jean-Marc Dumoulin a expliqué que « seule a été adoptée à l'unanimité du conseil une étude pour les impacts environnementaux, la densité des courants aériens a été votée. C'est une société privée, avec un propriétaire privé, qui s'interroge sur l'implantation éventuelle de trois éoliennes. Le dossier est géré par les membres ad hoc de ma majorité et leurs références en termes d'environnement, l'un d'entre eux étant l'ancien président et membre actif de nature environnement en Occitanie (NEO), font référence en la matière ». Il se veut rassurant : « Aucune décision ne sera prise avant les résultats de l'étude, et il n'est pas dans le fonctionnement municipal la déconsidération des études et la mesure des impacts ».

Pour la société Voltalia, « il s'agit en effet à ce stade d'une étude d'opportunité qui n'est pas terminée. À ce stade-là, nous échangeons seulement avec les élus et les propriétaires. Une fois les études terminées, ici ce sera en 2022, nous rencontrons alors les habitants. »

Emmanuel Haillot

1 Lire également un premier article sur le sujet paru le 11 novembre 2021

## MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE

# Danse classique : quel palmarès !